

L'AVEN- TURE de



L'AVENTURE de L'ENCYCLOPÉDIE
Anthologie

L'ENCYCLOPÉDIE

Textes rassemblés par Marie-Leca TSIOMIS

SOMMAIRE

Anthologie

Articles de <i>Diderot</i> (1713-1784)	4
Articles de <i>Jaucourt</i> (1704-1779)	22
Un article de <i>D'Alembert</i> (1717-1783)	28
Un article de <i>Deleyre</i> (1726-1796)	32
L'article "Philosophe"	34



ARTICLES DE DIDEROT

DENIS DIDEROT 1713-1784

-

* **AUTORITÉ POLITIQUE.** Aucun homme n'a reçu de la nature le droit de commander aux autres. La liberté est un présent du ciel, & chaque individu de la même espèce a le droit d'en jouir aussi-tôt qu'il jouit de la raison. Si la nature a établi quelque *autorité*, c'est la puissance paternelle : mais la puissance paternelle a ses bornes ; & dans l'état de nature elle finiroit aussi-tôt que les enfans seroient en état de se conduire. Toute autre *autorité* vient d'une autre origine que de la nature. Qu'on examine bien, & on la fera toujours remonter à l'une de ces deux sources : ou la force & la violence de celui qui s'en est emparé ; ou le consentement de ceux qui s'y sont soumis par un contrat fait ou supposé entr'eux, & celui à qui ils ont déferé l'*autorité*.

La puissance qui s'acquiert par la violence, n'est qu'une usurpation, & ne dure qu'autant que la force de celui qui commande l'emporte sur celle de ceux qui obéissent ; ensorte que si ces derniers deviennent à leur tour les plus forts, & qu'ils secouent le joug, ils le font avec autant de droit & de justice que l'autre qui le leur avoit imposé. La même loi qui a fait l'*autorité*, la défait alors : c'est la loi du plus fort.

Quelquefois l'*autorité* qui s'établit par la violence change de nature ; c'est lorsqu'elle continue & se maintient du consentement exprès de ceux qu'on a soumis : mais elle rentre par là dans la seconde espèce dont je vais parler ; & celui qui se l'étoit arrogée devenant alors prince, cesse d'être tyran.

La puissance qui vient du consentement des peuples, suppose nécessairement des conditions qui en rendent l'usage légitime, utile à la société, avantageux à la république, & qui la fixent & la restraignent entre des limites : car l'homme ne doit ni ne peut se donner entièrement & sans réserve à un autre homme ; parce qu'il a un maître supérieur au-dessus de tout, à qui seul il appartient tout entier. C'est Dieu, dont le pouvoir est toujours immédiat sur la créature, maître aussi jaloux qu'absolu, qui ne perd jamais de ses droits, & ne les communique point. Il permet pour le bien commun & pour le maintien de la société, que les hommes établissent entre eux un ordre de subordination, qu'ils obéissent à l'un d'eux : mais il veut que ce soit par raison & avec mesure, & non pas aveuglément & sans réserve, afin que la créature ne s'arroe pas les droits du créateur. Toute autre soumission est le véritable crime d'idolâtrie. Fléchir le genou devant un homme ou devant une image, n'est qu'une cérémonie extérieure, dont le vrai Dieu qui demande le cœur & l'esprit, ne se soucie guère, & qu'il abandonne à l'institution des hommes pour en faire, comme il leur conviendra, des marques d'un culte civil & politique, ou d'un culte de religion. Ainsi ce ne sont point ces cérémonies en elles-mêmes, mais l'esprit de leur établissement, qui en rend la pratique innocente ou criminelle. Un Anglois n'a point de scrupule à servir le roi le genou en terre ; le cérémonial ne signifie que ce qu'on a voulu qu'il signifiât : mais livrer son cœur, son esprit & sa conduite sans aucune réserve à la volonté & au caprice d'une pure créature, en faire l'unique & le dernier motif de ses actions, c'est assurément un crime de lèse-majesté divine au premier chef : autrement ce pouvoir de Dieu, dont on parle tant, ne seroit qu'un vain bruit dont la politique humaine useroit à sa fantaisie, & dont l'esprit d'irreligion pourroit se jouer à son tour ; de sorte que toutes les idées de puissance & de subordination venant à se confondre, le prince se joueroit de Dieu, & le sujet du prince.

La vraie et légitime puissance a donc nécessairement des bornes. Aussi l'Écriture nous dit-elle : « que votre soumission soit raisonnable » ; *sit rationabile obsequium vestrum*. « Toute puissance qui vient de Dieu est une puissance réglée » ; *omnis potestas à Deo ordinata est*. Car c'est ainsi qu'il faut entendre ces paroles, conformément à la droite raison et au sens littéral, et non conformément à l'interprétation de la bassesse et de la flatterie qui prétendent que toute puissance quelle qu'elle soit, vient de Dieu. Quoi donc ; n'y a-t-il point de puissances injustes ? n'y a-t-il pas des *autorités* qui, loin de venir de Dieu, s'établissent contre ses ordres et contre sa volonté ? les usurpateurs ont-ils Dieu pour eux ? faut-il obéir en tout aux persécuteurs de la vraie religion ? et pour fermer la bouche à l'imbécillité, la puissance de l'antechrist sera-t-elle légitime ? Ce sera pourtant une grande puissance. Enoch et Elie qui lui résisteront, seront-ils des rebelles et des séditeux qui auront oublié que toute puissance vient de Dieu ; ou des hommes raisonnables, fermes et pieux, qui sauront que toute puissance cesse de l'être, dès qu'elle sort des bornes que la raison lui a prescrites, et qu'elle s'écarte des règles que le souverain des princes et des sujets a établies ; des hommes enfin qui penseront, comme S. Paul, que toute puissance n'est de Dieu qu'autant qu'elle est juste et réglée ?

Le prince tient de ses sujets mêmes l'*autorité* qu'il a sur eux ; et cette *autorité* est bornée par les lois de la nature et de l'état. Les lois de la nature et de l'état sont les conditions sous lesquelles ils se sont soumis, ou sont censés s'être soumis à son gouvernement. L'une de ces conditions est que n'ayant de pouvoir et d'*autorité* sur eux que par leur choix et de leur consentement, il ne peut jamais employer cette *autorité* pour casser l'acte ou le contrat par lequel elle lui a été déferée : il agiroit dès-lors contre lui-même, puisque son *autorité* ne peut subsister que par le titre qui l'a établie. Qui annule l'un détruit l'autre. Le prince ne peut donc pas disposer de son pouvoir et de ses sujets sans le consentement de la nation, et indépendamment du choix marqué dans le contrat de soumission. S'il en usoit autrement, tout seroit nul, et les lois le releveroient des promesses et des sermens qu'il auroit pu faire, comme un mineur qui auroit agi sans connoissance de cause, puisqu'il auroit prétendu disposer de ce qu'il n'avoit qu'en dépôt et avec clause de substitution, de la même manière que s'il l'avoit eu en toute propriété et sans aucune condition.

D'ailleurs le gouvernement, quoique héréditaire dans une famille, et mis entre les mains d'un seul, n'est pas un bien particulier, mais un bien public, qui par conséquent ne peut jamais être enlevé au peuple, à qui seul il appartient essentiellement et en pleine propriété. Aussi est-ce toujours lui qui en fait le bail : il intervient toujours dans le contrat qui en adjuge l'exercice. Ce n'est pas l'état qui appartient au prince, c'est le prince qui appartient à l'état : mais il appartient au prince de gouverner dans l'état, parce que l'état l'a choisi pour cela ; qu'il s'est engagé envers les peuples à l'administration des affaires, et que ceux-ci de leur côté se sont engagés à lui obéir conformément aux lois. Celui qui porte la couronne peut bien s'en décharger absolument s'il le veut : mais il ne peut la remettre sur la tête d'un autre sans le consentement de la nation qui l'a mise sur la sienne. En un mot, la couronne, le gouvernement, et l'*autorité* publique, sont des biens dont le corps de la nation est propriétaire, et dont les princes sont les usufruitiers, les ministres et les dépositaires. Quoique chefs de l'état, ils n'en sont pas moins membres, à la vérité les

premiers, les plus vénérables et les plus puissans, pouvant tout pour gouverner, mais ne pouvant rien légitimement pour changer le gouvernement établi, ni pour mettre un autre chef à leur place. Le sceptre de Louis XV. passe nécessairement à son fils aîné, et il n'y a aucune puissance qui puisse s'y opposer : ni celle de la nation, parce que c'est la condition du contrat ; ni celle de son père par la même raison.

Le dépôt de l'*autorité* n'est quelquefois que pour un tems limité, comme dans la république Romaine. Il est quelquefois pour la vie d'un seul homme, comme en Pologne ; quelquefois pour tout le tems que subsistera une famille, comme en Angleterre ; quelquefois pour le tems que subsistera une famille par les mâles seulement, comme en France.

Ce dépôt est quelquefois confié à un certain ordre dans la société ; quelquefois à plusieurs choisis de tous les ordres, et quelquefois à un seul.

Les conditions de ce pacte sont différentes dans les différens états. Mais par-tout, la nation est en droit de maintenir envers et contre tous le contract qu'elle a fait ; aucune puissance ne peut le changer ; et quand il n'a plus lieu, elle rentre dans le droit et dans la pleine liberté, d'en passer un nouveau avec qui, et comme il lui plaît. C'est ce qui arriveroit en France, si par le plus grand des malheurs la famille entière régnante venoit à s'éteindre jusque dans ses moindres rejettons ; alors le sceptre et la couronne retourneroient à la nation.

Il semble qu'il n'y ait que des esclaves dont l'esprit seroit aussi borné que le cœur seroit bas, qui pussent penser autrement. Ces sortes de gens ne sont nés ni pour la gloire du prince, ni pour l'avantage de la société : ils n'ont ni vertu, ni grandeur d'âme. La crainte et l'intérêt sont les ressorts de leur conduite. La nature ne les produit que pour servir de lustre aux hommes vertueux ; et la Providence s'en sert pour former les puissances tyranniques, dont elle châtie pour l'ordinaire les peuples et les souverains qui offensent Dieu ; ceux-ci en usurpant, ceux-là en accordant trop à l'homme de ce pouvoir suprême, que le Créateur s'est réservé sur la créature.

L'observation des lois, la conservation de la liberté et l'amour de la patrie, sont les sources fécondes de toutes grandes choses et de toutes belles actions. Là se trouvent le bonheur des peuples, et la véritable illustration des princes qui les gouvernent. Là l'obéissance est glorieuse, et le commandement auguste. Au contraire, la flatterie, l'intérêt particulier, et l'esprit de servitude sont l'origine de tous les maux qui accablent un état, et de toutes les lâchetés qui le deshonnent. Là les sujets sont misérables, et les princes haïs ; là le monarque ne s'est jamais entendu proclamer *le bien-aimé* ; la soumission y est honteuse, et la domination cruelle. Si je rassemble sous un même point de vue la France et la Turquie, j'apperçois d'un côté une société d'hommes que la raison unit, que la vertu fait agir, et qu'un chef également sage et glorieux gouverne selon les lois de la justice ; de l'autre, un troupeau d'animaux que l'habitude assemble, que la loi de la verge fait marcher, et qu'un maître absolu mène selon son caprice.

Mais pour donner aux principes répandus dans cet article, toute l'*autorité* qu'ils peuvent recevoir, appuyons-les du témoignage d'un de nos plus grands rois. Le discours qu'il tint

à l'ouverture de l'assemblée des notables de 1596, plein d'une sincérité que les souverains ne connoissent guere, étoit bien digne des sentimens qu'il y porta. « Persuadé, dit M. de Sully, *pag. 467. in-4°. tom. I.* que les rois ont deux souverains, Dieu & la loi ; que la justice doit présider sur le throne, & que la douceur doit être assise à côté d'elle ; que Dieu étant le vrai propriétaire de tous les royaumes, & les rois n'en étant que les administrateurs, ils doivent représenter aux peuples celui dont ils tiennent la place ; qu'ils ne régneront comme lui, qu'autant qu'ils régneront en peres ; que dans les états monarchiques héréditaires, il y a une erreur qu'on peut appeller aussi *héréditaire*, c'est que le souverain est maître de la vie & des biens de tous ses sujets ; que moyennant ces quatre mots, *tel est nôtre plaisir*, il est dispensé de manifester les raisons de sa conduite, ou même d'en avoir ; que, quand cela seroit, il n'y a point d'imprudence pareille à celle de se faire haïr de ceux auxquels on est obligé de confier à chaque instant sa vie, & que c'est tomber dans ce malheur que d'emporter tout de vive force. Ce grand homme persuadé, dis-je, de ces principes que tout l'artifice du courtisan ne bannira jamais du cœur de ceux qui lui ressembleront, déclara que pour éviter tout air de violence & de contrainte, il n'avoit pas voulu que l'assemblée se fit par des députés nommés par le souverain, & toujours aveuglément asservis à toutes ses volontés ; mais que son intention étoit qu'on y admît librement toutes sortes de personnes, de quelqu'état & condition qu'elles pussent être ; afin que les gens de savoir & de mérite eussent le moyen d'y proposer sans crainte, ce qu'ils croiroient nécessaire pour le bien public ; qu'il ne prétendoit encore en ce moment leur prescrire aucunes bornes ; qu'il leur enjoignoit seulement de ne pas abuser de cette permission, pour l'abaissement de l'*autorité* royale, qui est le principal nerf de l'état ; de rétablir l'union entre ses membres ; de soulager les peuples ; de décharger le trésor royal de quantité de dettes, auxquelles il se voyoit sujet, sans les avoir contractées ; de modérer avec la même justice, les pensions excessives, sans faire tort aux nécessaires, afin d'établir pour l'avenir un fonds suffisant & clair pour l'entretien des gens de guerre. Il ajouta qu'il n'auroit aucune peine à se soumettre à des moyens qu'il n'auroit point imaginés lui-même, d'abord qu'il sentiroit qu'ils avoient été dictés par un esprit d'équité & de désintéressement ; qu'on ne le verroit point chercher dans son âge, dans son expérience & dans ses qualités personnelles, un prétexte bien moins frivole, que celui dont les princes ont coûtume de se servir, pour éluder les reglemens ; qu'il montreroit au contraire par son exemple, qu'ils ne regardent pas moins les rois pour les faire observer, que les sujets, pour s'y soumettre. *Si je faisais gloire*, continua-t-il, *de passer pour un excellent orateur, j'aurois apporté ici plus de belles paroles que de bonne volonté : mais mon ambition a quelque chose de plus haut que de bien parler. J'aspire au glorieux titre de libérateur & de restaurateur de la France. Je ne vous ai donc point appelés, comme faisoient mes prédécesseurs, pour vous obliger d'approuver aveuglément mes volontés : je vous ai fait assembler pour recevoir vos conseils, pour les croire, pour les suivre ; en un mot, pour me mettre en tutelle entre vos mains. C'est une envie qui ne prend guere aux rois, aux barbes grises & aux victorieux, comme moi : mais l'amour que je porte à mes sujets, & l'extrême désir que j'ai de conserver mon état, me font trouver tout facile & tout honorable.*

« Ce discours achevé, Henri se leva & sortit, ne laissant que M. de Sully dans l'assemblée, pour y communiquer les états, les mémoires & les papiers dont on pouvoit avoir besoin. »

On n'ose proposer cette conduite pour modele, parce qu'il y a des occasions où les princes peuvent avoir moins de déférence, sans toutefois s'écarter des sentimens qui font que le souverain dans la société se regarde comme le pere de famille, & ses sujets comme ses enfans. Le grand Monarque que nous venons de citer, nous fournira encore l'exemple de cette sorte de douceur mêlée de fermeté, si requise dans les occasions, où la raison est si visiblement du côté du souverain, qu'il a droit d'ôter à ses sujets la liberté du choix, & de ne leur laisser que le parti de l'obéissance. L'Edit de Nantes ayant été vérifié, après bien des difficultés du Parlement, du Clergé & de l'Université, Henri IV. dit aux évêques : *Vous m'avez exhorté de mon devoir ; je vous exhorte du vôtre. Faisons bien à l'envi les uns des autres. Mes prédécesseurs vous ont donné de belles paroles ; mais moi avec ma jaquette, je vous donnerai de bons effets : je verrai vos cahiers, & j'y répondrai la plus favorablement qu'il me sera possible.* Et il répondit au Parlement qui étoit venu lui faire des remontrances : *Vous me voyez en mon cabinet où je viens vous parler, non pas en habit royal, ni avec l'épée & la cappe, comme mes prédécesseurs ; mais vêtu comme un pere de famille, en pourpoint, pour parler familièrement à ses enfans. Ce que j'ai à vous dire, est que je vous prie de vérifier l'édit que j'ai accordé à ceux de la religion. Ce que j'en ai fait, est pour le bien de la paix. Je l'ai faite au-dehors ; je la veux faire au-dedans de mon royaume.* Après leur avoir exposé les raisons qu'il avoit eues de faire l'édit, il ajouta : *Ceux qui empêchent que mon édit ne passe, veulent la guerre ; je la déclarerai demain à ceux de la religion ; mais je ne la ferai pas ; je les y enverrai. J'ai fait l'édit ; je veux qu'il s'observe. Ma volonté devrait servir de raison ; on ne la demande jamais au prince, dans un état obéissant. Je suis roi. Je vous parle en roi. Je veux être obéi.* Mém. de Sully, in-4°. p. 594. tom. I.

Voilà comment il convient à un Monarque de parler à ses sujets, quand il a évidemment la justice de son côté ; & pourquoi ne pourroit-il pas ce que peut tout homme qui a l'équité de son côté ? Quant aux sujets, la premiere loi que la religion, la raison & la nature leur imposent, est de respecter eux-mêmes les conditions du contrat qu'ils ont fait, de ne jamais perdre de vue la nature de leur gouvernement ; en France de ne point oublier que tant que la famille régnante subsistera par les mâles, rien ne les dispensera jamais de l'obéissance, d'honorer & de craindre leur maître, comme celui par lequel ils ont voulu que l'image de Dieu leur fût présente & visible sur la terre ; d'être encore attachés à ces sentimens par un motif de reconnaissance de la tranquillité & des biens dont ils jouissent à l'abri du nom royal ; si jamais il leur arrivoit d'avoir un roi injuste, ambitieux & violent, de n'opposer au malheur qu'un seul remede, celui de l'appaiser par leur soumission, & de fléchir Dieu par leurs prieres ; parce que ce remede est le seul qui soit légitime, en conséquence du contrat de soumission juré au prince régnant anciennement, & à ses descendants par les mâles, quels qu'ils puissent être ; & de considérer que tous ces motifs qu'on croit avoir de résister, ne sont à les bien examiner, qu'autant de prétextes d'infidélités subtilement colorées ; qu'avec cette conduite, on n'a jamais corrigé les princes, ni aboli les impôts ; & qu'on a seulement ajouté aux malheurs dont on se plaignoit déjà, un nouveau degré de misere. Voilà les fondemens sur lesquels les peuples & ceux qui les gouvernent pourroient établir leur bonheur réciproque.

—
Source :

<http://enccre.academie-sciences.fr/encyclopedie/article/v1-3753-1>

***JOUISSANCE**, s. f. (*Gram. & Morale.*) jouir, c'est connoître, éprouver, sentir les avantages de posséder : on possède souvent sans jouir. A qui sont ces magnifiques palais ? qui est-ce qui a planté ces jardins immenses ? c'est le souverain : qui est-ce qui en jouit ? c'est moi.

Mais laissons ces palais magnifiques que le souverain a construits pour d'autres que lui, ces jardins enchanteurs où il ne se promène jamais, & arrêtons-nous à la volupté qui perpétue la chaîne des êtres vivans, & à laquelle on a consacré le mot de *jouissance*.

Entre les objets que la nature offre de toutes parts à nos desirs ; vous qui avez une ame, dites-moi, y en a-t-il un plus digne de notre poursuite, dont la possession & la *jouissance* puissent nous rendre aussi heureux, que celles de l'être qui pense & sent comme vous, qui a les mêmes idées, qui éprouve la même chaleur, les mêmes transports, qui porte ses bras tendres & délicats vers les vôtres, qui vous enlace, & dont les caresses seront suivies de l'existence d'un nouvel être qui sera semblable à l'un de vous, qui dans ses premiers mouvemens vous cherchera pour vous serrer, que vous éleverez à vos côtés, que vous aimerez ensemble, qui vous protégera dans votre vieillesse, qui vous respectera en tout tems, & la naissance heureuse a déjà fortifié le lien qui vous unissoit ?

Les êtres brutes, insensibles, immobiles, privés de vie, qui nous environnent, peuvent servir à notre bonheur ; mais c'est sans se savoir, & sans le partager : & notre *jouissance*-stérile & destructive qui les altere tous, n'en reproduit aucun.

S'il y avoit quelqu'homme pervers qui pût s'offenser de l'éloge que je fais de la plus auguste & la plus générale des passions, j'évoquerois devant lui la Nature, je la ferois parler, & elle lui diroit. Pourquoi rougis-tu d'entendre prononcer le nom d'une volupté, dont tu ne rougis pas d'éprouver l'attrait dans l'ombre de la nuit ? Ignorez-tu quel est son but & ce que tu lui dois ? Crois-tu que ta mere eût exposé sa vie pour te la donner, si je n'avois pas attaché un charme inexprimable aux embrassemens de son époux ? Tais-toi, malheureux, & songe que c'est le plaisir qui t'a tiré du néant.

La propagation des êtres est le plus grand objet de la nature. Elle y sollicite impérieusement les deux sexes, aussi-tôt qu'ils en ont reçu ce qu'elle leur destinoit de force & de beauté. Une inquiétude vague & mélancolique les avertit du moment ; leur état est mêlé de peine & de plaisir. C'est alors qu'ils écoutent leurs sens, & qu'ils portent une attention réfléchie sur eux-mêmes. Un individu se présente-t-il à un individu de la même espece & d'un sexe différent, le sentiment de tout autre besoin est suspendu ; le cœur palpite ; les membres tréssaillent ; des images voluptueuses errent dans le cerveau ; des torrens d'esprits coulent dans les nerfs, les irritent, & vont se rendre au siège d'un nouveau sens qui se déclare & qui tourmente. La vûe se trouble, le délire naît ; la raison esclave de l'instinct se borne à le servir, & la nature est satisfaite.

C'est ainsi que les choses se passaient à la naissance du monde, & qu'elles se passent encore au fond de l'ancre du sauvage adulte.

Mais lorsque la femme commença à discerner ; lorsqu'elle parut mettre de l'attention dans son choix, & qu'entre plusieurs hommes sur lesquels la passion promenoit ses regards, il y en eut un qui les arrêta, qui put se flatter d'être préféré, qui crut porter dans un cœur

qu'il estimoit, l'estime qu'il faisoit de lui-même, & qui regarda le plaisir comme la récompense de quelque mérite. Lorsque les voiles que la pudeur jetta sur les charmes laisserent à l'imagination enflammée le pouvoir d'en disposer à son gré, les illusions les plus délicates concoururent avec le sens le plus exquis, pour exagérer le bonheur ; l'ame fut saisie d'un enthousiasme presque divin ; deux jeunes cœurs éperdus d'amour se vouèrent l'un à l'autre pour jamais, & le ciel entendit les premiers sermens indiscrets.

Combien le jour n'eut-il pas d'instans heureux, avant celui où l'ame toute entiere chercha à s'élaner & à se perdre dans l'ame de l'objet aimé ! On eut des *jouissances* du moment où l'on espéra.

Cependant la confiance, le tems, la nature & la liberté des caresses, amenèrent l'oubli de soi-même ; on jura, après avoir éprouvé la dernière ivresse, qu'il n'y en avoit aucune autre qu'on pût lui comparer ; & cela se trouva vrai toutes les fois qu'on y apporta des organes sensibles & jeunes, un cœur tendre & une ame innocente qui ne connût ni la méfiance, ni le remors.

—

Source :

<http://enccre.academie-sciences.fr/encyclopedie/article/v8-2780-0/>

***DÉLICIEUX**, adj. (*Gramm.*) ce terme est propre à l'organe du goût. Nous disons d'un mets, d'un vin, qu'il est *délicieux*, lorsque le palais en est flatté le plus agréablement qu'il est possible. Le *délicieux* est le plaisir extrême de la sensation du goût. On a généralisé son acception ; & l'on a dit d'un séjour qu'il est *délicieux*, lorsque tous les objets qu'on y rencontre reveillent les idées les plus douces, ou excitent les sensations les plus agréables. Le suave extrême est le *délicieux* des odeurs. Le repos a aussi son *délice* ; mais qu'est-ce qu'un repos *délicieux* ? Celui-là seul en a connu le charme inexprimable, dont les organes étoient sensibles & délicats ; qui avoit reçu de la nature une ame tendre & un tempérament voluptueux ; qui jouissoit d'une santé parfaite ; qui se trouvoit à la fleur de son âge ; qui n'avoit l'esprit troublé d'aucun nuage, l'ame agitée d'aucune émotion trop vive ; qui sortoit d'une fatigue douce & legere, & qui éprouvoit dans toutes les parties de son corps un plaisir si également répandu, qu'il ne se faisoit distinguer dans aucun. Il ne lui restoit dans ce moment d'enchantement & de foiblesse, ni mémoire du passé, ni desir de l'avenir, ni inquiétude sur le présent. Le tems avoit cessé de couler pour lui, parce qu'il existoit tout en lui-même ; le sentiment de son bonheur ne s'affoiblissoit qu'avec celui de son existence. Il passoit par un mouvement imperceptible de la veille au sommeil ; mais sur ce passage imperceptible, au milieu de la défaillance de toutes ses facultés, il veilloit encore assez, sinon pour penser à quelque chose de distinct, du moins pour sentir toute la douceur de son existence : mais il en jouissoit d'une jouissance tout-à-fait passive, sans y être attaché, sans y réfléchir, sans s'en rejouir, sans s'en féliciter. Si l'on pouvoit fixer par la pensée cette situation de pur sentiment, où toutes les facultés du corps & de l'ame sont

vivantes sans être agissantes, & attacher à ce quiétisme *délicieux* l'idée d'immutabilité, on se formeroit la notion du bonheur le plus grand & le plus pur que l'homme puisse imaginer.

* **ECLECTISME**, s. m. (*Hist. de la Philosophie anc. & mod.*) L'éclectique est un philosophe qui foulant aux piés le préjugé, la tradition, l'ancienneté, le consentement universel, l'autorité, en un mot tout ce qui subjugue la foule des esprits, ose penser de lui-même, remonter aux principes généraux les plus clairs, les examiner, les discuter, n'admettre rien que sur le témoignage de son expérience & de sa raison ; & de toutes les philosophies, qu'il a analysées sans égard & sans partialité, s'en faire une particulière & domestique qui lui appartienne : je dis *une philosophie particulière & domestique*, parce que l'ambition de l'éclectique est moins d'être le précepteur du genre humain, que son disciple ; de réformer les autres, que de se réformer lui-même ; de connoître la vérité, que de l'enseigner. Ce n'est point un homme qui plante ou qui sème ; c'est un homme qui recueille & qui crible. Il jouïroit tranquillement de la récolte qu'il auroit faite, il vivroit heureux, & mourroit ignoré, si l'enthousiasme, la vanité, ou peut-être un sentiment plus noble, ne le faisoit sortir de son caractère [...]

—
Voir la suite de l'article sur :

<http://enccre.academie-sciences.fr/encyclopedie/article/v5-576-0/>

* **AGUAPA**, s. m. (*Hist. nat. bot.*) arbre qui croît aux Indes occidentales, dont on dit que l'ombre fait mourir ceux qui s'y endorment nus, & qu'elle fait enfler les autres d'une manière prodigieuse. Si les habitans du pays ne le connoissent pas mieux qu'il ne nous est désigné par cette description, ils sont en grand danger.

—
Source :

<http://enccre.academie-sciences.fr/encyclopedie/article/v1-886-0/>

* **BASSESE**, *abjection* (*Gramm.*) termes synonymes, en ce qu'ils marquent l'un & l'autre l'état où l'on est : mais si on les construit ensemble, dit M. l'abbé Girard, *abjection* doit précéder *bassesse*, & la délicatesse de notre langue veut que l'on dise, *état d'abjection*, *bassesse d'état*.

L'abjection se trouve dans l'obscurité où nous nous enveloppons de notre propre mouvement, dans le peu d'estime qu'on a pour nous, dans le rebut qu'on en fait, & dans les situations humiliantes où l'on nous réduit. La *bassesse*, continue le même auteur, se trouve dans le peu de naissance, de mérite, de fortune & de dignité.

Observons ici combien la langue seule nous donne de préjugés, si la dernière réflexion de M. l'abbé Girard est juste. Un enfant, au moment où il reçoit dans sa mémoire le terme *bassesse*, le reçoit donc comme un signe qui doit réveiller pour la suite dans son entendement les idées de défaut de naissance, de mérite, de fortune, de condition, & de mépris : soit qu'il lise, soit qu'il écrive, soit qu'il médite, soit qu'il converse, il ne rencontrera jamais le terme *bassesse*, qu'il ne lui attache ce cortège de notions fausses ; & les signes grammaticaux ayant cela de particulier, en morale sur-tout, qu'ils indiquent non seulement les choses, mais encore l'opinion générale que les hommes qui parlent la même langue, en ont conçue, il croira penser autrement que tout le monde & se tromper, s'il ne méprise pas quiconque manque de naissance, de dignités, de mérite & de fortune ; & s'il n'a pas la plus haute vénération pour quiconque a de la naissance, des dignités, du mérite & de la fortune ; & mourra peut-être, sans avoir conçu que toutes ces qualités étant indépendantes de nous, heureux seulement celui qui les possède ! Il ne mettra aucune distinction entre le mérite acquis & le mérite inné ; & il n'aura jamais su qu'il n'y a proprement que le vice qu'on puisse mépriser, & que la vertu qu'on puisse louer.

Il imaginera que la nature a placé des Êtres dans l'élévation, & d'autres dans la *bassesse* ; mais qu'elle ne place personne dans l'*abjection* ; que l'homme s'y jette de son choix, ou y est plongé par les autres ; & faute de penser que ces autres sont pour la plupart injustes & remplis de préjugés, la différence *mal-fondée* que l'usage de sa langue met entre les termes *bassesse* & *abjection*, achevera de lui corrompre le cœur & l'esprit.

La piété, dit l'auteur des Synonymes, diminue les amertumes de l'état d'*abjection*. La stupidité empêche de sentir tous les désagrémens de la *bassesse d'état*. L'esprit & la grandeur d'âme font qu'on se chagrine de l'un, & qu'on rougit de l'autre.

Et je dis moi que les termes *abjection*, *bassesse*, semblent n'avoir été inventés que par quelques hommes injustes dans le sein du bonheur, d'où ils insultoient à ceux que la nature, le hasard, & d'autres causes pareilles n'avoient pas également favorisés ; que la Philosophie soutient dans l'*abjection* où l'on est tombé, & ne permet pas de penser qu'on puisse *naître* dans la *bassesse* ; que le philosophe sans naissance, sans bien, sans fortune, sans place, saura bien qu'il n'est qu'un être *abject* pour les autres hommes, mais ne se tiendra point pour tel ; que s'il sort de l'état prétendu de *bassesse* qu'on a imaginé, il en sera tiré par son mérite seul ; qu'il n'épargnera rien pour ne pas tomber dans l'*abjection*, à cause des inconvéniens physiques & moraux qui l'accompagnent ; mais que s'il y tombe, sans avoir aucun mauvais usage de sa raison à se reprocher, il ne s'en chagrira guère & n'en rougira point. Il y a qu'un moyen d'éviter les inconvéniens de la *bassesse d'état* & les humiliations de l'*abjection*, c'est de fuir les hommes, ou de ne voir que ses semblables. Le premier me semble le plus sûr, & c'est celui que je choisirois.

—
Source :

<http://enccre.academie-sciences.fr/encyclopedie/article/v2-585-0/>

*FRICHES, s. f. pl. (*Econom. rustiq.*) terres qui ne sont point cultivées & qui pourroient l'être. On peut mesurer sur l'étendue des friches dans un pays, les progrès de la mauvaise administration, de la dépopulation, & du mépris de l'agriculture.

—
Source :

<http://enccre.academie-sciences.fr/encyclopedie/article/v7-372-0/>

*EXIGER, v. act. (*Gramm.*) c'est demander une chose qu'on a droit d'obtenir, & que celui à qui on la demande a de la répugnance à accorder. On dit, il *exige* le paiement de cette dette. On peut *exiger*, même d'un ministre d'état, qu'il soit d'une probité scrupuleuse.

—
Source :

<http://enccre.academie-sciences.fr/encyclopedie/article/v6-330-0/>

*INDIGENT, adj. (*Gram.*) homme qui manque des choses nécessaires à la vie, au milieu de ses semblables, qui jouissent avec un faste qui l'insulte, de toutes les superfluités possibles. Une des suites les plus fâcheuses de la mauvaise administration, c'est de diviser la société en deux classes d'hommes, dont les uns sont dans l'opulence & les autres dans la misère. L'*indigence* n'est pas un vice, c'est pis. On accueille le vicieux, on fuit l'*indigent*. On ne le voit jamais que la main ouverte & tendue. Il n'y a point d'*indigent* parmi les sauvages.

—
Source :

<http://enccre.academie-sciences.fr/encyclopedie/article/v8-2314-0/>

*GAZE, s. f. (*Manufactur.*) tissu léger ou tout de fil, ou tout de soie, ou fil & soie, travaillé à claire voie, & percé de trous comme le tissu de crin dont on fait les cribles : la fabrication de cette espèce d'étoffe ou de toile est très-ingénieuse ; ceux qui en ont parlé n'ont pas considéré le métier d'assez près ; & à juger de la *gaze* par ce qu'on en lit dans le *dictionnaire du Commerce*, il est bien difficile de la distinguer de la toile ou du satin.

Pour fabriquer la *gaze*, il faut commencer par disposer la chaîne comme si on avoit à fabriquer une autre étoffe de soie ; je veux dire la devider sur l'ourdissoir (*Voyez l'article*

OURDISOIR) ; la porter de l'ourdissoir sur le plioir (*Voyez l'article* PLIOIR) ; & du plioir sur les ensuples ; l'encroiser, & achever le montage du métier.

Le métier du gazier ne diffère guère des autres métiers de la fabrique des étoffes en soie, soit unies soit figurées ; & il se monte exactement de la même manière. Il y a lecture du dessin, gravassine, gravassinière, lacs, semple, rame, tirage, &c. *Voyez à l'art.* SOIE, le travail des étoffes en soie ; *voyez sur-tout l'article Velours ciselé*, FRISÉ, & de plusieurs couleurs.

Quoique nous renvoyions ici à un grand nombre d'articles étrangers à la *gaze*, cela n'empêchera point que nous ne fassions entendre très-distinctement la différence qu'il y a entre la fabrication de cette étoffe & celle de la toile ou du satin. Pour cet effet, laissant-là toutes les manœuvres qui sont communes au gazier, au tisserand, & au manufacturier d'étoffes en soie, nous nous attacherons à celles qui lui sont propres ; & nous insisterons sur la partie qui distingue son métier des autres métiers à ourdir.

Cette partie est une lisse qui porte des petits grains de chapelets qu'on appelle des *perles*. C'est la fonction de cette lisse qui empêche que la *gaze* unie ne soit une toile ou un satin, & qui en fait une *gaze* : c'est ce que nous allons démontrer de la manière la plus simple & la plus claire.

Si vous comparez nos *Planches I. & II. du Gazier* avec nos *Planches du Manufacturier en soie*, vous appercevrez d'un coup-d'œil ce qu'il y a de commun entre le métier à *gaze* & les autres métiers à ourdisage : mais pour bien entendre la fabrication de la *gaze*, il suffit de s'occuper de la *III. Pl. Voyez donc cette Planche*.

Les cylindres *AB, ab*, (*fig. 1. Pl. IV.*) sont les ensuples ; *AB* est celle de devant ; *ab* une de celles de derrière. *1, 2 ; 1, 2 ; 1, 2 ; 1, 2*, sont les fils de la chaîne portés sur les deux ensuples : *c, c ; c, c ; c, c*, &c... représentent les dents du peigne : *d, d, e, e, e, e*, la lisse avec ses perles ; *f, f, g, g, g, g*, une autre lisse avec des annelets de verre qu'on appelle des *maillons* ; *h h, i i*, les bâtons d'encroix.

On voit que les fils de chaîne *1, 1, 1*, &c. passent dans les perles *e, e, e, e*, & dans les maillons *g, g, g, g*, & qu'ils sont placés sur les ensuples de manière qu'ils se croisent aux points *k, k, k, k*. D'où il suit que, si nous supposons que la lisse *d, d*, soit levée, les fils de chaîne restent dans leurs situations relatives ; les fils *1, 1, 1, 1*, feront angle avec les fils *2, 2, 2, 2*, le fil *1* devant le fil *2*, le fil *1* devant le fil *2*, le fil *1* devant le fil *2*, & ainsi de suite, comme ils sont rangés sur les ensuples. Donc, si le fil *l, l, l, l, m, m, m, m*, &c. représente un fil de trame, & que le gazier ait donné un coup de navette de droite à gauche, ce fil de trame sera pris en *l, l, l, l*, entre les fils de chaîne, comme on voit *fig. 2. même Pl.*

Mais si on laisse retomber la lisse *dd*, & qu'on fasse lever la lisse *ff*, comme on voit *fig. 2. même Pl.* qu'arrivera-t-il ? que les fils de chaîne *1, 1, 1, 1*, &c. ne garderont plus leurs situations relatives avec les fils *2, 2, 2, 2* ; que ces fils *1, 1, 1, 1*, passeront de l'autre côté des fils *2, 2, 2, 2* ; que les fils *2, 2, 2, 2*, feront angle avec les fils *1, 1, 1, 1*, le fil *2* devant le fil *1*, le fil *2* devant le fil *1*, le fil *2* devant le fil *1*, & ainsi de suite ; & que, si l'ouvrier

donne un second coup de navette de gauche à droite, le fil de trame *l, l, l, l, m, m, m, m*, &c. sera pris entre les fils de chaîne, comme on le voit *fig. 2.* en *m, m, m, m* ; il y aura donc entre ces deux coups de navette, ou la portion du fil de trame *l, l, l, l*, & la portion du même fil *m, m, m, m*, une espece d'encroix *0, 0, 0, 0*, ou de tour des fils de chaîne *1, 1, 1, 1*, sur les fils de chaîne *2, 2, 2, 2*, qui tient les portions de fil de trame séparées, & qui ne leur permet jamais de s'approcher, & de former un tissu serré comme il est à la toile & au satin : c'est ce tour ou cet encroix & le déplacement alternatif des fils de chaîne qui écartent les coups de navette ou les portions de fil de trame ; & c'est cet écart qui forme les trous ou claires voies de la *gaze*.

Qu'on laisse retomber la lisse *ff*, & qu'on fasse lever la lisse *dd*, comme on la voit *fig. 3.* même *Pl.* les fils de chaîne reprendront leur position relative aussi-tôt que la lisse *ff* sera retombée, & les fils *1, 1, 1, 1*, feront angle avec les fils *2, 2, 2, 2* ; de maniere que le fil 1 soit devant le fil 2, le fil 1 devant le fil 2, le fil 1 devant le fil 2, & ainsi de suite, comme il est arrivé *figure 1.* Donc si l'ouvrier donne un troisieme coup de navette de droite à gauche, le fil de trame se trouvera pris, comme on le voit *figure 3.* en *n, n, n, n* ; ensorte que la portion *m, m, m, m*, de ce fil se trouvera séparée de la portion *n, n, n, n*, comme celle-ci l'étoit de la premiere *l, l, l, l*, par un tour ou espece d'encroix *p, p, p, p*, qui empêchera que le coup de battant ne puisse tenir les portions de trame *m, m, m, m* & *n, n, n, n*, approchées ; ce qui donnera lieu à une nouvelle rangée de trous.

Ainsi à chaque coup de navette, chaque fil de chaîne *1, 1, 1, 1*, faisant par le moyen de la lisse à perle & de la lisse à maillon, sur chaque autre fil de chaîne *2, 2, 2, 2*, une espece de tour ou d'encroix, ces fils ne pourront jamais être serrés ; ces tours ou encroix les tiendront séparés ; & à l'aide de ces séparations, il y aura à chaque coup de navette une rangée de petits espaces vuides entre chaque portion de fil de trame & de chaîne ; ce qui fera la claire voie de la *gaze*.

Voici en un mot tout le mystere de la *gaze* expliqué, sans même qu'il soit besoin de figures. Imaginez des fils horisontaux & paralleles les uns aux autres, comme sur le métier du tisserand ; soit le premier de ces fils nommé *a*, le second *b*, le troisieme *a*, le quatrieme *b*, le cinquieme *a*, le sixieme *b*, & ainsi de suite : si vous faites lever tous les fils *a, a, a, a*, les fils *b, b, b, b*, restant horisontaux & paralleles, & que vous donniez un coup de navette, ou que vous passiez un fil de trame ; que vous fassiez baisser les fils *a, a, a, a* ; & que les laissant horisontaux & paralleles, vous fassiez lever les fils *b, b, b, b* ; & que vous donniez un second coup de navette, ou que vous passiez un fil de trame ; il est clair que le battant pressera l'une contre l'autre ces deux portions des fils de trame ; & que vous ferez de la toile, en continuant toujours ainsi.

Mais si, après avoir fait lever les fils *a, a, a, a* ; laissé les fils *b, b, b, b*, dans la situation horisontale & parallele ; donné un coup de trame, & laissé retomber les fils *a, a, a, a* ; au lieu de lever les fils *b, b, b, b*, vous levez une seconde fois *a, a, a, a*, mais en les faisant passer de l'autre côté des fils *b, b, b, b* : ensorte qu'au lieu de se trouver dans la situation *ab, ab, ab, ab*, comme au premier coup de navette, ils se trouvent au second coup de navette dans la situation *ba, ba, ba, ba* ; il est évident que les fils *b, b, b, b*, seront toujours restés immobiles & paralleles ; mais que les fils *a, a, a, a*, auront perpétuellement serpenté sur

eux une fois en-dessus, une fois en-dessous ; une fois en-dessus, une fois en-dessous, de gauche à droite, de droite à gauche ; & que ces petits serpentemens des fils *a, a, a, a*, empêcheront les fils de trame lancés à chaque coup de navette, de se serrer, & d'être voisins ; ce qui fera une toile à claire voie.

Or c'est précisément là ce qui s'exécute par le moyen de la lisse à perle & de la lisse à maillon : aussi ces perles sont-elles enfilées dans des brins de fil ou de soie d'une certaine longueur ; afin que quand on leve la lisse à maillon, comme on voit *fig. 2.* ces brins de fils puissent faire boucle autour des fils de chaîne qui restent immobiles, ne point gêner ces fils, & leur laisser bien leur parallélisme.

Outre ces deux lisses, il y en a une troisieme au métier de tisserand ; cette lisse est pour le fond. L'on distingue donc dans la fabrication de la *gaze* trois pas ; le pas de *gaze*, le pas de fond, & le pas dur.

Voilà pour les *gazes* unies ; & ce qu'il falloit savoir pour distinguer le métier & la manœuvre du gazier de tout autre ourdissage.

Quant aux *gazes* figurées, brochées, elles s'exécutent comme toutes les autres étoffes figurées, tantôt à la petite tire, tantôt à la grande tire. Le brocher se fait à l'espolin à l'ordinaire : il faut autant d'espolins que de couleurs : les couleurs se placent par le moyen de la lecture, du rame, & du simple, ainsi que nous l'avons dit & que nous le démontrerons avec clarté aux étoffes de la manufacture en soie ; le brocher se fait en-dessus.

Comme les fils du brocher s'étendent sur route la largeur de l'étoffe, quoiqu'ils ne soient pris entre les fils de chaîne qu'en quelques endroits ; on n'apperçoit point le dessein, & toutes les façons ou figures sont cachées, tant que la piece de *gaze* est sur le métier : mais quand la piece est levée de dessus le métier, on la donne à des ouvrieres appellées *coupeuses*, qui étendent la piece sur deux ensuples placées & retenues aux deux extrémités d'un chassis de bois qu'on voit *Pl. III.* & qu'on appelle le *découpoir* : elles se rangent assises autour du découpoir comme autour d'une table ; & avec des forces ou ciseaux d'un demi-pié de long ; elles enlèvent toutes les soies inutiles ou portions de fils non compris entre les fils de chaîne, & font paroître la figure.

Ces lacis ou portions de fils non compris entre les fils de chaîne & superflus, s'appellent *recoupes* ; c'est une belle matiere ; c'est tout fil, ou c'est du fil & de la soie mêlés : on ne lui a encore trouvé aucun usage. J'ai bien de la peine à croire qu'elle n'en puisse avoir aucun, & que l'industrielle économie des Chinois ne parvint pas à en tirer parti : on en feroit des magasins à très-peu de frais dans ce pays-ci où les ouvrieres la brûlent.

Celui qui imagina la lisse à perle ; qui fit serpenter ainsi un fil de chaîne sur son voisin ; & qui vit que ce serpentement écartoit les fils de chaîne les uns des autres ; empêchoit les fils de trame d'être approchés par le coup de battant, & formoit de cette maniere un tissu criblé de trous, eut le génie de son art.

—

Voir les *PLANCHES* du Gazier en question sur :
<https://enccre.huma-num.fr/ede/vuePlan/v32-r4?p=v32-g46&vp=y&et=sv>.

***IRRELIGIEUX**, adj. (*Gram.*) qui n'a point de religion, qui manque de respect pour les choses saintes, & qui n'admettant point de Dieu, regarde la piété & les autres vertus qui tiennent à leur existence & à leur culte, comme des mots vuides de sens.

On n'est *irreligieux* que dans la société dont on est membre ; il est certain qu'on ne fera à Paris aucun crime à un mahométan de son mépris pour la loi de Mahomet, ni à Constantinople aucun crime à un chrétien de l'oubli de son culte.

Il n'en est pas ainsi des principes moraux ; ils sont les mêmes par-tout. L'inobservance en est & en sera repréhensible dans tous lieux & dans tous les tems. Les peuples sont partagés en différens cultes, religieux ou *irreligieux*, selon l'endroit de la surface de la terre où ils se transportent ou qu'ils habitent ; la morale est la même par-tout.

C'est la loi universelle que le doigt de dieu a gravée dans tous les cœurs.

C'est le précepte éternel de la sensibilité & des besoins communs.

Il ne faut donc pas confondre l'immoralité & l'irreligion. La moralité peut être sans la religion ; & la religion peut être, est même souvent avec l'immoralité.

Sans étendre ses vûes au-delà de cette vie, il y a une foule de raisons qui peuvent démontrer à un homme, que pour être heureux dans ce monde, tout bien pesé, il n'y a rien de mieux à faire que d'être vertueux.

Il ne faut que du sens & de l'expérience, pour sentir qu'il n'y a aucun vice qui n'entraîne avec lui quelque portion de malheur, & aucune vertu qui ne soit accompagnée de quelque portion de bonheur ; qu'il est impossible que le méchant soit tout-à fait heureux, & l'homme de bien tout-à-fait malheureux ; & que malgré l'intérêt & l'attrait du moment, il n'a pourtant qu'une conduite à tenir.

D'irreligion, on a fait le mot *irreligieux*, qui n'est pas encore fort usité dans son acception générale.

—

Source :
<http://enccre.academie-sciences.fr/encyclopedie/article/v8-2824-0/>

***INCOMPRÉHENSIBLE**, adj. (*Gram. & Métaphysique.*) qui ne peut être compris. Lorsqu'une proposition est incompréhensible, c'est ou la faute de l'objet, ou la faute des mots. Dans le premier cas, il n'y a point de ressource ; dans le second, il se faut faire expliquer les mots. Si les mots bien expliqués, il y a contradiction entre les idées, la proposition n'est point incompréhensible, elle est fautive ; s'il n'y a ni convenance ni disconvenance entre les idées, la proposition n'est point incompréhensible, elle est vuides de sens. Il est indécent d'en faire de semblable à des gens sensés. Il y a deux grands principes qu'il ne faut point perdre de vûe : c'est qu'il n'y a rien dans l'entendement qui n'y soit venu par la

voie des sens, & qui par conséquent ne doit, en sortant de l'entendement, retrouver des objets sensibles pour se rattacher. Voilà en Philosophie le moyen de reconnoître les mots vuides d'idées. Prenez un mot : prenez le plus abstrait ; décomposez le ; décomposez-le encore, & il se résoudra en dernier lieu en une représentation sensible. C'est qu'il n'y a en nous que des représentations sensibles, & des mots particuliers qui les désignent, ou des mots généraux qui les rassemblent sous une même classe, & qui indiquent que toutes ces représentations sensibles, quelque diverses qu'elles soient, ont cependant une qualité commune.

—

Source :
<http://enccre.academie-sciences.fr/encyclopedie/article/v8-2255-0/>

***LAIDEUR**, f. f. (*Gramm. & Morale.*) c'est l'op-posé de la *beauté* ; il n'y a au moral rien de beau ou de laid, sans regles ; au physique, sans rapports ; dans les Arts, sans modele. Il n'y a donc nulle connoissance du beau ou du laid, sans connoissance de la regle, sans connoissance du modele, sans connoissance des rapports & de la fin. Ce qui est nécessaire n'est en soi ni bon ni mauvais, ni beau ni laid ; ce monde n'est donc ni bon ni mauvais, ni beau ni laid en lui-même ; ce qui n'est pas entierement connu, ne peut être dit ni bon ni mauvais, ni beau ni laid. Or on ne connoît ni l'univers entier, ni son but ; on ne peut donc rien prononcer ni sur sa perfection ni sur son imperfection. Un bloc informe de marbre, considéré en lui-même, n'offre ni rien à admirer, ni rien à blâmer ; mais si vous le regardez par ses qualités ; si vous le destinez dans votre esprit à quelqu'usage ; s'il a déjà pris quelque forme sous la main du statuaire, alors naissent les idées de beauté & de *laideur* ; il n'y a rien d'absolu dans ces idées. Voilà un palais bien construit ; les murs en sont solides ; toutes les parties en sont bien combinées ; vous prenez un lesard, vous le laissez dans un de ses appartemens ; l'animal ne trouvant pas un trou où se réfugier, trouvera cette habitation fort incommode ; il aimera mieux des décombres. Qu'un homme soit boiteux, bossu ; qu'on ajoute à ces difformités toutes celles qu'on imaginera, il ne sera beau ou laid, que comparé à un autre ; & cet autre ne sera beau ou laid que relativement au plus ou moins de facilité à remplir ses fonctions animales. Il en est de même des qualités morales. Quel témoignage Newton seul sur la surface de la terre, dans la supposition qu'il eût pu s'élever par ses propres forces à toutes les découvertes que nous lui devons, auroit-il pû se rendre à lui-même ? Aucun ; il n'a pu se dire grand, que parce que ses semblables qui l'ont environné, étoient petits. Une chose est belle ou laide sous deux aspects différens. La conspiration de Venise dans son commencement, ses progrès & ses moyens nous font écrier : quel homme que le comte de Bedmard ! qu'il est grand ! La même conspiration sous des points de vûe moraux & relatifs à l'humanité & à la justice, nous fait dire qu'elle est atroce, & que le comte de Bedmard est hideux ! Voyez l'article BEAU.

—

Source :
<http://enccre.academie-sciences.fr/encyclopedie/article/v9-709-0/>

*NAITRE, v. neut. (*Gram.*) venir au monde. S'il falloit donner une définition bien rigoureuse de ces deux mots, *naître* & *mourir*, on y trouveroit peut-être de la difficulté. *Ce que nous en allons dire est purement systématique.* A proprement parler, on ne *naît* point, on ne meurt point ; on étoit dès le commencement des choses, & on sera jusqu'à leur consommation. Un point qui vivoit s'est accru, développé, jusqu'à un certain terme, par la juxtaposition successive d'une infinité de molécules. Passé ce terme, il décroît, & se résout en molécules séparées qui vont se répandre dans la masse générale & commune. La vie ne peut être le résultat de l'organisation ; imaginez les trois molécules *A, B, C* ; si elles sont sans vie dans la combinaison *A, B, C*, pourquoi commenceroient elles à vivre dans la combinaison *B, C, A*, ou *C, A, B* ? Cela ne se conçoit pas. Il n'en est pas de la vie comme du mouvement ; c'est autre chose : ce qui a vie a mouvement ; mais ce qui se meut ne vit pas pour cela. Si l'air, l'eau, la terre, & le feu viennent à se combiner, d'inerts qu'ils étoient auparavant, ils deviendront d'une mobilité incoercible ; mais ils ne produiront pas la vie. La vie est une qualité essentielle & primitive dans l'être vivant ; il ne l'acquiert point ; il ne la perd point. Il faut distinguer une vie inerte & une vie active : elles sont entre elles comme la force vive & la force morte : ôtez l'obstacle, & la force morte deviendra force vive : ôtez l'obstacle, & la vie inerte deviendra vie active. Il y a encore la vie de l'élément, & la vie de l'agrégat ou de la masse : rien n'ôte & ne peut ôter à l'élément sa vie : l'agrégat ou la masse est avec le tems privée de la sienne ; on vit en un point qui s'étend jusqu'à une certaine limite, sous laquelle la vie est circonscrite en tout sens ; cet espace sous lequel on vit diminue peu-à-peu ; la vie devient moins active sous chaque point de cet espace ; il y en a même sous lesquels elle a perdu toute son activité avant la dissolution de la masse, & l'on finit par vivre en une infinité d'atomes isolés. Les termes de vie & de mort n'ont rien d'absolu ; ils ne désignent que les états successifs d'un même être ; c'est pour celui qui est fortement instruit de cette philosophie, que l'urne qui contient la cendre d'un pere, d'une mere, d'un époux, d'une maîtresse, est vraiment un objet qui touche & qui attendrit : il y reste encore de la vie & de la chaleur : cette cendre peut peut-être encore ressentir nos larmes & y répondre ; qui sçait si ce mouvement qu'elles y excitent en les arrosant, est tout-à-fait dénué de sensibilité ? *Naître* a un grand nombre d'acceptions différentes : l'homme, l'animal, la plante, *naissent* ; les plus grands effets *naissent* souvent des plus petites causes ; les passions *naissent* en nous, l'occasion les développe, *etc.*

—

Source :

<http://enccre.academie-sciences.fr/encyclopedie/article/v11-68-0/>

ARTICLES DE JAUCOURT

LOUIS DE JAUCOURT 1704-1779

•

*ZZUÉNÉ ou ZZEUENE, (*Géog. anc.*) ville située sur la rive orientale du Nil, dans la haute Egypte, au voisinage de l'Ethiopie. Voyez SYÉNÉ.

C'est ici le dernier mot géographique de cet Ouvrage, & en même tems sans doute celui qui fera la clôture de l'Encyclopédie.

« Pour étendre l'empire des Sciences & des Arts, dit Bacon, il seroit à souhaiter qu'il y eût une correspondance entre d'habiles gens de chaque classe ; & leur assemblage jetteroit un jour lumineux sur le globe des Sciences & des Arts. O l'admirable conspiration ! Un tems viendra, que des philosophes animés d'un si beau projet, oseront prendre cet essor ! Alors il s'élevera de la basse région des sophistes & des jaloux, un essaim nébuleux, qui voyant ces aigles planer dans les airs, & ne pouvant ni suivre ni arrêter leur vol rapide, s'efforcera par de vains croassemens, de décrier leur entreprise & leur triomphe». (*Le Chevalier DE JAUCOURT.*)

—

Source :

<http://enccre.academie-sciences.fr/encyclopedie/article/v17-2072-0/>

*TRAITE DES NEGRES, (*Commerce d'Afrique.*) c'est l'achat des negres que font les Européens sur les côtes d'Afrique, pour employer ces malheureux dans leurs colonies en qualité d'esclaves. Cet achat de negres, pour les réduire en esclavage, est un négoce qui viole la religion, la morale, les lois naturelles, & tous les droits de la nature humaine.

Les negres, dit un anglois moderne plein de lumieres & d'humanité, ne sont point devenus esclaves par le droit de la guerre ; ils ne se devoient pas non plus volontairement eux-mêmes à la servitude, & par conséquent leurs enfans ne naissent point esclaves. Personne n'ignore qu'on les achete de leurs princes, qui prétendent avoir droit de disposer de leur liberté, & que les négocians les font transporter de la même maniere que leurs autres marchandises, soit dans leurs colonies, soit en Amérique où ils les exposent en vente.

Si un commerce de ce genre peut être justifié par un principe de morale, il n'y a point de crime, quelque atroce qu'il soit, qu'on ne puisse légitimer. Les rois, les princes, les magistrats ne sont point les propriétaires de leurs sujets, ils ne sont donc pas en droit de disposer de leur liberté, & de les vendre pour esclaves.

D'un autre côté, aucun homme n'a droit de les acheter ou de s'en rendre le maître ; les hommes & leur liberté ne sont point un objet de commerce ; ils ne peuvent être ni vendus, ni achetés, ni payés à aucun prix. Il faut conclure de-là qu'un homme dont l'esclave prend la fuite, ne doit s'en prendre qu'à lui-même, puisqu'il avoit acquis à prix d'argent une marchandise illicite, & dont l'acquisition lui étoit interdite par toutes les lois de l'humanité & de l'équité.

Il n'y a donc pas un seul de ces infortunés que l'on prétend n'être que des esclaves, qui n'ait droit d'être déclaré libre, puisqu'il n'a jamais perdu la liberté ; qu'il ne pouvoit pas

la perdre ; & que son prince, son pere, & qui que ce soit dans le monde n'avoit le pouvoir d'en disposer ; par conséquent la vente qui en a été faite est nulle en elle-même : ce negre ne se dépouille, & ne peut pas même se dépouiller jamais de son droit naturel ; il le porte partout avec lui, & il peut exiger par-tout qu'on l'en laisse jouir. C'est donc une inhumanité manifeste de la part des juges de pays libres où il est transporté, de ne pas l'affranchir à l'instant en le déclarant libre, puisque c'est leur semblable, ayant une ame comme eux.

Il y a des auteurs qui s'érigeant en jurisconsultes politiques viennent nous dire hardiment, que les questions relatives à l'état des personnes doivent se décider par les lois des pays auxquels elles appartiennent, & qu'ainsi un homme qui est déclaré esclave en Amérique & qui est transporté de-là en Europe, doit y être regardé comme un esclave ; mais c'est là décider des droits de l'humanité par les lois civiles d'une gouttière, comme dit Cicéron. Est-ce que les magistrats d'une nation, par ménagement pour une autre nation, ne doivent avoir aucun égard pour leur propre espece ? Est-ce que leur déférence à une loi qui ne les oblige en rien, doit leur faire fouler aux piés la loi de la nature, qui oblige tous les hommes dans tous les tems & dans tous les lieux ? Y a-t-il aucune loi qui soit aussi obligatoire que les lois éternelles de l'équité ? Peut-on mettre en problème si un juge est plus obligé de les observer, que de respecter les usages arbitraires & inhumains des colonies ?

On dira peut-être qu'elles seroient bientôt ruinées ces colonies, si l'on y abolissoit l'esclavage des negres. Mais quand cela seroit, faut-il conclure de-là que le genre humain doit être horriblement lésé, pour nous enrichir ou fournir à notre luxe ? Il est vrai que les bourses des voleurs de grand chemin seroient vuides, si le vol étoit absolument supprimé : mais les hommes ont-ils le droit de s'enrichir par des voies cruelles & criminelles ? Quel droit a un brigand de dévaliser les passans ? A qui est-il permis de devenir opulent, en rendant malheureux ses semblables ? Peut-il être légitime de dépouiller l'espece humaine de ses droits les plus sacres, uniquement pour satisfaire son avarice, sa vanité, ou ses passions particulieres ? Non.... Que les colonies européennes soient donc plutôt détruites, que de faire tant de malheureux !

Mais je crois qu'il est faux que la suppression de l'esclavage entraineroit leur ruine. Le commerce en souffriroit pendant quelque tems : je le veux, c'est-là l'effet de tous les nouveaux arrangemens, parce qu'en ce cas on ne pourroit trouver sur le champ les moyens de suivre un autre système ; mais il résulteroit de cette suppression beaucoup d'autres avantages.

C'est cette *traite de negres*, c'est l'usage de la servitude qui a empêché l'Amérique de se peupler aussi promptement qu'elle l'auroit fait sans cela. Que l'on mette les negres en liberté, & dans peu de générations ce pays vaste & fertile comptera des habitans sans nombre. Les arts, les talens y fleuriront ; & au-lieu qu'il n'est presque peuplé que de sauvages & de bêtes féroces, il ne le sera bientôt que par des hommes industrieux. C'est la liberté, c'est l'industrie qui sont les sources réelles de l'abondance Tant qu'un peuple conservera cette industrie & cette liberté, il ne doit rien redouter. L'industrie, ainsi que le besoin, est ingénieuse & inventive ; elle trouve mille moyens différens de se procurer des richesses ; & si l'un des canaux de l'opulence se bouche, cent autres s'ouvrent à l'instant.

Les ames sensibles & généreuse, applaudiront sans doute à ces raisons en faveur de l'humanité ; mais l'avarice & la cupidité qui dominent la terre, ne voudront jamais les entendre. (D. J.)

—

Source :

<http://enccre.academie-sciences.fr/encyclopedie/article/v16-1600-5/>

* **QUESTION**, (*Procédure criminelle*.) on vient de lire des détails instructifs pour des juges criminels ; mais puisqu'il n'est point défendu d'examiner les matieres les plus délicates du droit, nous profiterons de ce privilege en suivant l'exemple de plusieurs savans & citoyens, qui de tout tems ont osé exposer les inconvéniens qu'ils croyoient appercevoir dans la pratique de la *question*, ou pour mieux parler de la torture. La soumission des sujets demande bien qu'on obéisse aux magistrats, mais non pas qu'on les croie infail-libles, & qu'entre deux usages, ils n'aient pû embrasser le pire. C'est pour cela qu'il est permis de représenter avec respect les abus, afin d'éclairer le souverain, & de le porter par sa religion & par sa justice, à les réformer.

Je pourrois remarquer que les Athéniens n'usoient de la *question* qu'en cas de crime de lèse-majesté, & qu'ils ne connoissoient point la *question* préparatoire ; que chez les Romains, la naissance, la dignité, la profession militaire garantissoient de ce tourment, & que les seuls esclaves sur lesquels on avoit droit de vie & de mort, y étoient exposés ; que semblablement du tems de Charlemagne, la *question* ne se donnoit qu'aux esclaves : mais ces remarques sont foibles dès que la loi de la nature crie contre cette pratique, sans y mettre aucune exception vis-à-vis de qui que ce soit.

Indépendamment de la voix de l'humanité, la *question* ne remplit point le but auquel elle est destinée. Que dis-je, c'est une invention sûre pour perdre un innocent, qui a la complexion foible & délicate, & sauver un coupable qui est né robuste. Ceux qui peuvent supporter ce supplice, & ceux qui n'ont pas assez de force pour le soutenir, mentent également. Le tourment qu'on fait souffrir dans la *question* est certain, & le crime de l'homme qui souffre ne l'est pas ; ce malheureux que vous appliquez à la torture songe bien moins à déclarer ce qu'il sait, qu'à se délivrer de ce qu'il sent. Ainsi, comme le dit Montagne, les gehennes sont d'une dangereuse invention ; c'est, continue-t-il, « un essai de patience plus que de vérité ; car, pourquoi la douleur fera-t-elle plutôt confesser à un malheureux ce qui est, qu'elle ne le forcera de dire ce qui n'est pas ? & au rebours, si celui qui n'a pas fait ce dont on l'accuse, est assez patient que de supporter ces tourmens, pourquoi ne le sera celui qui a fait un crime, un si beau guerdon que celui de la vie lui étant assuré ? en un mot, c'est un moyen plein d'incertitude & de danger : que ne diroit-on, que ne feroit-on pas pour fuir à si grieves douleurs ? D'où il advient que celui que le juge a gehenné pour ne le faire mourir innocent, il le fasse mourir innocent & gehenné ».

Un état bien lamentable est donc celui d'un homme innocent, à qui la *question* arrache l'aveu d'un crime ; mais l'état d'un juge qui se croyant autorisé par la loi, vient de faire souffrir la torture à cet homme innocent, doit être selon moi, un état affreux. A-t-il quelques moyens de le dédommager de ses souffrances ? Il s'est trouvé dans tous les tems des hommes innocents, à qui la torture a fait avouer des crimes dont ils n'étoient point coupables. La véhémence de la douleur, ou l'infirmité de la personne, fait confesser à l'innocent ce qu'il n'a pas commis ; & l'obstination des coupables qui se trouvent robustes & plus assurés dans leurs crimes, leur fait tout dénier.

Charondas, *liv. IX. rép. 1.* en rapporte un exemple très-déplorable. Un mari accusé d'avoir assassiné sa femme, nie le fait ; les présomptions étoient toutes contre lui, & même le soir de sa retraite, il avoit violemment maltraité cette femme, & s'étoit ensuite sauvé du logis. Sur ces demi-preuves, on l'applique à la *question* ; il confesse le meurtre ; on le condamne à la mort. Appel du jugement. Dans le tems qu'on fait le rapport du procès, tout entier à sa charge, la femme qui s'étoit cachée dans la maison d'un prêtre, son corrupteur, se représente. On comprend bien que l'arrêt qui intervint, déchargea de l'accusation le prétendu coupable : mais la torture qu'il avoit soufferte, le juge, ou si l'on veut, la loi, pouvoit-elle réparer les maux qu'il avoit endurés ?

Si je le voulois bien, il me seroit facile de citer plusieurs autres exemples de gens appliqués à la *question*, qui préférant une prompte mort à de longs supplices, ont, pour s'en délivrer, confessé des crimes dont ils n'étoient pas coupables. Voyez S. Jérôme, *épit. 34.* & Papon, *l. XXIV. tit. 8. nomb. 1.* & Louis Vivès, dans son comment. sur S. Augustin, *de civit. Dei, liv. XIX. ch. vj.* où il se déclare hautement contre la torture.

Je ne serois pas même embarrassé d'alléguer de nouvelles raisons contre la torture, qu'on a point encore proposées. Il est du-moins certain que si l'on ne peut ôter la vie à un homme sur une preuve douteuse, celle que l'on arrache par la force des tourmens, sera toujours douteuse ; & par conséquent la confession extorquée ne peut servir de fondement à une condamnation à la mort. Si l'on croit ne devoir pas prononcer de jugement sur la confession volontaire d'une personne, on ne peut pas mieux ordonner le dernier supplice sur la confession que l'on arrache à force de supplices.

Une autre réflexion s'offre à mon esprit ; comme nous prétendons que la religion, la justice & les mœurs s'opposent au combat judiciaire, nous devrions trouver également que les tortures y sont contraires ; autrement nous sommes inconséquens dans nos principes ; car il n'est pas moins possible qu'un accusé criminel résiste à la violence de la *question*, qu'il l'étoit que ce même homme vainquit & subjuguât son accusateur ; cependant, malgré cet inconvénient commun aux duels & aux tortures, on a gardé l'usage des tortures dans ces mêmes pays, où l'on a sévèrement réprimé les duels, du-moins par les lois.

J'ajoute que la *question*, loin d'être utile pour découvrir les vrais complices d'un crime, pourroit quelquefois nuire à ce projet. Lorsque Guillaume Laud, évêque de Londres, menaça Felton, qui avoit assassiné le duc de Buckingham, de le faire appliquer à la torture, s'il ne déclaroit ses complices, il lui répliqua : « Mylord, je ne sais ce que les tourmens de la question me feront dire, mais il se pourra que je vous nommerai comme le premier

de mes complices, ou quelqu'autre membre du conseil du roi ; ainsi vous ferez bien de m'épargner des tourmens inutiles ».

Enfin la *question* contre les criminels n'est point dans un cas forcé : nous voyons aujourd'hui une nation très-polie, & aussi éclairée que respectueuse envers l'humanité, qui a rejeté ce supplice sans inconvénient, même dans le cas de haute trahison ; il n'est donc pas nécessaire par sa nature. Mais tant d'habiles gens & de beaux génies ont écrit sur cette matière, qu'il est inutile que je m'étende davantage à la discuter. Ainsi pour exemple, je renvoie le lecteur en particulier, à l'ouvrage de Jean Grevius. Il est intitulé, *Tribunal reformatum, in quo sanioris & tutioris justitia via judici christiano in processu criminali demonstratur, rejectâ & fugatâ torturâ, cujus iniquitatem, multiplicem fallaciam, atque illicitum inter christianos usum, aperuit*, Joh. Grevius Clivensis Homb. 1624, in-4°. Cet ouvrage a produit des effets salutaires en Hollande. On a laissé dormir la loi qui prescrivait la *question* ; on n'en a fait aucun usage dans les Provinces-Unies depuis plus de cent ans.

Je couronne mon article par ces paroles de Quintilien, *Inst. Orat. lib. V. c. iv. Sicut in tormentis quo-que, qui est locus frequentissimus, cum pars altera quaestionem, vera fatendi necessitatem vocet, altera sæpè etiam causam falsa dicendi, quòd aliis patientia, facillè mendacium faciat, aliis, infirmitas necessarium.* Ajoutez le passage du jurisconsulte Ulpien, in lib. I. §. quaest. de quaest. *Statutum est non semper fidem tormentis, nec tamen nunquam adhibendam fore. Etenim res est fragilis, quaestio & periculosa, veritatem fallat ; nam plerique patientiâ, sive durtiâ tormentorum, ita tormenta contemnunt, ut exprimi eis veritas, nullo modo possit : alii tantâ sunt impatientiâ, ut quoevis mentiri, quam pati tormenta velint. Ita fit, ut etiam vario modo fateantur, ut non tantum se, verum etiam alios criminentur.* (Le Chevalier DE JAUCOURT.)

—

Source :

<http://enccre.academie-sciences.fr/encyclopedie/article/v13-1675-3/>

UN ARTICLE DE D'ALEMBERT

JEAN LE ROND D'ALEMBERT 1717-1783

●

***COPERNIC**, système ou hypothèse de Copernic, (*Ordre Encyclop. Entendement, Raison, Philosophie ou Science, Science de la nat. Science du ciel, Astron.*) c'est un système dans lequel on suppose que le Soleil est en repos au centre du monde, & que les planètes & la terre se meuvent autour de lui dans des ellipses. Voyez **SYSTÈME** & **PLANÈTE**.

Suivant ce système, les cieux & les étoiles sont en repos, & le mouvement diurne qu'ils paroissent avoir d'orient en occident, est produit par celui de la Terre autour de son axe d'occident en orient. Voyez **TERRE**, **SOLEIL**, **ÉTOILE**, &c.

Ce système a été soutenu par plusieurs anciens, & particulièrement par Ecphantus, Seleucus, Aristarchus, Philolaüs, Cleanthes, Heraclides, Ponticus, & Pythagore, & c'est de ce dernier qu'il a été surnommé le système de Pythagore.

Archimède l'a soutenu aussi dans son livre *de granorum arenæ numero* : mais après lui il fut extrêmement négligé, & même oublié pendant plusieurs siècles ; enfin Copernic le fit revivre il y a 250 ans, d'où il a pris le nom de système de Copernic.

Nicolas Copernic, dont le nom à présent est si connu, & dont nous avons fait l'histoire abrégée à l'art. **ASTRONOMIE**, adopta donc l'opinion des Pythagoriciens, qui ôte la Terre du centre du monde, & qui lui donne non-seulement un mouvement diurne autour de son axe, mais encore un mouvement annuel autour du Soleil ; opinion dont la simplicité l'avoit frappé, & qu'il résolut d'approfondir.

Il commença en conséquence à observer, calculer, comparer, &c. & à la fin, après une longue & sérieuse discussion des faits, il trouva qu'il pouvoit non-seulement rendre compte de tous les phénomènes & de tous les mouvemens des astres, mais même faire un système du monde fort simple.

M. de Fontenelle remarque dans ses *Mondes*, que Copernic mourut le jour même qu'on lui apporta le premier exemplaire imprimé de son livre : il semble, dit-il, que Copernic voulût éviter les contradictions qu'alloit subir son système.

Ce système est aujourd'hui généralement suivi en France & en Angleterre, sur-tout depuis que Descartes & Newton ont cherché l'un & l'autre à l'affermir par des explications physiques. Le dernier de ces philosophes a sur-tout développé avec une netteté admirable & une précision surprenante les principaux points du système de Copernic. A l'égard de Descartes, la manière dont il a cherché à l'expliquer, quoiqu'ingénieuse, étoit trop vague pour avoir long tems des sectateurs : aussi ne lui en reste-t-il gueres aujourd'hui parmi les vrais savans.

En Italie il est défendu de soutenir le système de Copernic, qu'on regarde comme contraire à l'Écriture à cause du mouvement de la Terre que ce système suppose. Voyez **SYSTÈME**. Le grand Galilée fut autrefois mis à l'inquisition, & son opinion du mouvement de la Terre condamnée comme hérétique ; les inquisiteurs, dans le décret qu'ils rendirent contre lui, n'épargnerent pas le nom de Copernic qui l'avoit renouvelée depuis le cardinal de Cusa, ni celui de Diégue de Zuniga qui l'avoit enseignée dans ses commentaires sur Job, ni celui du P. Foscarini carme Italien, qui venoit de prouver dans une savante lettre adressée à

son général, que cette opinion n'étoit point contraire à l'écriture. Galilée nonobstant cette censure ayant continué de dogmatiser sur le mouvement de la Terre, fut condamné de nouveau, obligé de se retracter publiquement, & d'abjurer sa prétendue erreur de bouche & par écrit, ce qu'il fit le 22 Juin 1633 ; & ayant promis à genoux la main sur les évangiles qu'il ne diroit & ne feroit jamais rien de contraire à cette ordonnance, il fut remené dans les prisons de l'inquisition, d'où il fut bien-tôt élargi. Cet événement effraya si fort Descartes très-soumis au saint siège, qu'il l'empêcha de publier son traité du monde qui étoit prêt à voir le jour. *Voyez tous ces détails dans la vie de Descartes par M. Baillet.*

Depuis ce tems les philosophes & les astronomes les plus éclairés d'Italie n'ont osé soutenir le système de *Copernic* ; ou si par hasard ils paroissent l'adopter, ils ont grand soin d'avertir qu'ils ne le regardent que comme hypothese, & qu'ils sont d'ailleurs très-soumis aux decrets des souverains pontifes sur ce sujet.

Il seroit fort à desirer qu'un pays aussi plein d'esprit & de connoissances que l'Italie, voulût enfin reconnoître une erreur si préjudiciable aux progrès des sciences, & qu'elle pensât sur ce sujet comme nous faisons en France ! un tel changement seroit bien digne du pontife éclairé qui gouverne aujourd'hui l'Eglise ; ami des sciences & savant lui-même, c'est à lui à donner sur ce sujet la loi aux inquisiteurs, comme il l'a déjà fait sur d'autres matieres plus importantes. Il n'y a point d'inquisiteur, dit un auteur célèbre, qui ne dût rougir en voyant une sphere de *Copernic*. Cette fureur de l'inquisition contre le mouvement de la Terre nuit même à la religion : en effet que penseront les foibles & les simples des dogmes réels que la foi nous oblige de croire, s'il se trouve qu'on mêle à ces dogmes des opinions douteuses ou fausses ? ne vaut-il pas mieux dire que l'écriture, dans les matieres de foi, parle d'après le S. Esprit, & dans les matieres de physique doit parler comme le peuple, dont il falloit bien parler le langage pour se mettre à sa portée ? Par cette distinction on répond à tout ; la physique & la foi sont également à couvert. Une des principales causes du décri où est le système de *Copernic* en Espagne & en Italie, c'est qu'on y est persuadé que quelques souverains pontifes ont décidé que la terre ne tourne pas, & qu'on y croit le jugement du pape infallible, même sur ces matieres qui n'intéressent en rien le Christianisme. En France on ne connoît que l'Eglise d'infalible, & on se trouve beaucoup mieux d'ailleurs de croire sur le système du monde les observations astronomiques que les decrets de l'inquisition ; par la même raison que le roi d'Espagne, dit M. Pascal, se trouva mieux de croire sur l'existence des antipodes Christophle Colomb qui en venoit, que le pape Zacharie qui n'y avoit jamais été. *Voyez ANTIPODES & COSMOGRAPHE.*

M. Baillet, dans la vie de Descartes, que nous venons de citer, accuse le P. Scheiner jésuite, d'avoir dénoncé Galilée à l'inquisition sur son opinion du mouvement de la Terre. Ce pere, en effet, étoit jaloux ou mécontent de Galilée au sujet de la découverte des taches du Soleil que Galilée lui disputoit. Mais s'il est vrai que le pere Scheiner ait tiré cette vengeance de son adversaire, une telle démarche fait plus de tort à sa mémoire, que la découverte vraie ou prétendue des taches du Soleil ne peut lui faire d'honneur. *Voyez TACHES.*

En France on soutient le système de *Copernic* sans aucune crainte, & l'on est persuadé par les raisons que nous avons dites, que ce système n'est point contraire à la foi, quoique

Josué ait dit, *sta sol* ; c'est ainsi qu'on répond d'une maniere solide & satisfaisante à toutes les difficultés des incrédules sur certains endroits de l'écriture, où ils prétendent sans raison trouver des erreurs physiques ou astronomiques grossieres.

Ce système de *Copernic* est non-seulement très simple, mais très-conforme aux observations astronomiques auxquelles tous les autres systèmes se refusent. On observe dans Venus des phases comme dans la Lune ; il en est de même de Mercure, ce qu'on ne peut expliquer dans le système de Ptolomé ; au lieu qu'on rend une raison très-sensible de ces phénomènes, en supposant comme *Copernic* le Soleil au centre, & Mercure, Venus, la Terre, qui tournent autour de lui dans l'ordre où nous les nommons. V. COSMOGRAPHE, PHASE, VENUS, &c.

Lorsque *Copernic* proposa son système, dans un tems où les lunettes d'approche n'étoient pas inventées, on lui objectoit la non existence de ces phases. Il prédit qu'on les découvreroit un jour, & les télescopes ont vérifié sa prédiction. D'ailleurs n'est-il pas plus simple de donner deux mouvemens à la Terre, l'un annuel & l'autre diurne, que de faire mouvoir autour d'elle avec une vitesse énorme & incroyable toute la sphere des étoiles ? Que devoit-on penser enfin de ce fatras d'épicycles, d'excentriques, de déférens, qu'on multiplioit pour expliquer les mouvemens des corps célestes, & dont le système de *Copernic* nous débarrasse ? Aussi n'y a-t-il aujourd'hui aucun astronome habile & de bonne foi à qui il vienne seulement en pensée de le révoquer en doute. *Voyez CIEUX DE CRYSTAL.*

Au reste ce système, tel qu'on le suit aujourd'hui, n'est pas tel qu'il a été imaginé par son auteur. Il faisoit encore mouvoir les planetes dans des cercles dont le Soleil n'occupoit pas le centre. Il faut pardonner cette hypothese dans un tems où l'on n'avoit pas encore d'observations suffisantes, & où l'on ne connoissoit rien de mieux. Kepler a le premier prouvé par les observations, que les planetes décrivent autour du Soleil des ellipses, & a donné les lois de leurs mouvemens. *Voyez KEPLER.* Newton a depuis démontré ces lois, & a prouvé que les cometes décrivoient aussi autour du Soleil ou des paraboles ou des ellipses fort excentriques. *Voyez COMETE. (O)*

—

Source :

<http://enccre.academie-sciences.fr/encyclopedie/article/v4-343-0/>

UN ARTICLE DE DELEYRE

ALEXANDRE DELEYRE 1726-1796



***FANATISME**, s. m. (*Philosophie*.) c'est un zele aveugle & passionné, qui naît des opinions superstitieuses, & fait commettre des actions ridicules, injustes, & cruelles ; non-seulement sans honte & sans remords, mais encore avec une sorte de joie & de consolation. Le *fanatisme* n'est donc que la superstition mise en action. Voyez SUPERSTITION.

Imaginez une immense rotonde, un panthéon à mille autels ; & placé au milieu du dôme, figurez-vous un dévot de chaque secte éteinte ou subsistante, aux piés de la divinité qu'il honore à sa façon, sous toutes les formes bizarres que l'imagination a pû créer. A droite, c'est un contemplatif étendu sur une natte, qui attend, le nombril en l'air, que la lumiere céleste vienne investir son ame ; à gauche, c'est un énergame prosterné qui frappe du front contre la terre, pour en faire sortir l'abondance : là, c'est un saltinbanque qui danse sur la tombe de celui qu'il invoque ; ici c'est un pénitent immobile & muet, comme la statue devant laquelle il s'humilie : l'un étale ce que la pudeur cache, parce que Dieu ne rougit pas de sa ressemblance ; l'autre voile jusqu'à son visage, comme si l'ouvrier avoit horreur de son ouvrage : un autre tourne le dos au midi, parce que c'est-là le vent du démon ; un autre tend les bras vers l'orient, où Dieu montre sa face rayonnante : de jeunes filles en pleurs meurtrissent leur chair encore innocente, pour appaiser le démon de la concupiscence par des moyens capables de l'irriter ; d'autres dans une posture toute opposée, sollicitent les approches de la divinité : un jeune homme, pour amortir l'instrument de la virilité, y attache des anneaux de fer d'un poids proportionné à ses forces ; un autre arrête la tentation dès sa source, par une amputation tout-à-fait inhumaine, & suspend à l'autel les dépouilles de son sacrifice.

Voyez les tous sortir du temple, & pleins du dieu qui les agite, répandre la frayeur & l'illusion sur la face de la terre. Ils se partagent le monde, & bientôt le feu s'allume aux quatre extrémités ; les peuples écoutent, & les rois tremblent. Cet empire que l'enthousiasme d'un seul exerce sur la multitude qui le voit ou l'entend, la chaleur que les esprits rassemblés se communiquent ; tous ces mouvemens tumultueux augmentés par le trouble de chaque particulier, rendent en peu de tems le vertige général.

Poussez-les dans le desert, la solitude entretiendra le zele : ils descendront des montagnes plus redoutables qu'auparavant ; & la crainte, ce premier sentiment de l'homme, préparera la soumission des auditeurs. Plus ils diront de choses effrayantes, plus on les croira ; l'exemple ajoutant sa force à l'impression de leurs discours, opérera la persuasion : des bacchantes & des corybantes feront des millions d'insensés : c'est assez d'un seul peuple enchanté à la suite de quelques imposteurs, la séduction multipliera les prodiges ; & voilà tout le monde à jamais égaré. L'esprit humain une fois sorti des routes lumineuses de la nature, n'y rentre plus ; il erre autour de la vérité, sans en rencontrer autre chose que des lueurs, qui se mêlant aux fausses clartés dont la superstition l'environne, achevent de l'enfoncer dans les ténèbres.

La peur des êtres invisibles ayant troublé l'imagination, il se forme un mélange corrompu des faits de la nature avec les dogmes de la religion, qui mettant l'homme dans une contradiction éternelle avec lui-même, en sont un monstre assorti de toutes les horreurs dont l'espece est capable : je dis *la peur*, car l'amour de la divinité n'a jamais inspiré des choses inhumaines. Le *fanatisme* a donc pris naissance dans les bois, au milieu des ombres de la nuit ; & les terreurs paniques ont élevé les premiers temples du Paganisme...

—

ARTICLE “PHILOSOPHE” (d’après Dumarsais)

•

*PHILOSOPHE, s. m. Il n’y a rien qui coûte moins à acquérir aujourd’hui que le nom de *philosophe* ; une vie obscure et retirée, quelques dehors de sagesse, avec un peu de lecture, suffisent pour attirer ce nom à des personnes qui s’en honorent sans le mériter.

D’autres en qui la liberté de penser tient lieu de raisonnement, se regardent comme les seuls véritables *philosophes*, parce qu’ils ont osé renverser les bornes sacrées posées par la religion, et qu’ils ont brisé les entraves où la foi mettoit leur raison. Fiers de s’être défaits des préjugés de l’éducation, en matière de religion, ils regardent avec mépris les autres comme des âmes foibles, des génies serviles, des esprits pusillanimes qui se laissent effrayer par les conséquences où conduit l’irreligion, et qui n’osant sortir un instant du cercle des vérités établies, ni marcher dans des routes nouvelles, s’endorment sous le joug de la superstition.

Mais on doit avoir une idée plus juste du *philosophe*, et voici le caractère que nous lui donnons.

Les autres hommes sont déterminés à agir sans sentir, ni connaître les causes qui les font mouvoir, sans même songer qu’il y en ait. Le *philosophe* au contraire démêle les causes autant qu’il est en lui, et souvent même les prévient, et se livre à elles avec connoissance : c’est une horloge qui se monte, pour ainsi dire, quelquefois elle-même. Ainsi il évite les objets qui peuvent lui causer des sentimens qui ne conviennent ni au bien-être, ni à l’être raisonnable, et cherche ceux qui peuvent exciter en lui des affections convenables à l’état où il se trouve. La raison est à l’égard du *philosophe*, ce que la grâce est à l’égard du chrétien. La grâce détermine le chrétien à agir ; la raison détermine le *philosophe*.

Les autres hommes sont emportés par leurs passions, sans que les actions qu’ils font soient précédées de la réflexion : ce sont des hommes qui marchent dans les ténèbres ; au lieu que le *philosophe* dans ses passions mêmes, n’agit qu’après la réflexion ; il marche la nuit, mais il est précédé d’un flambeau.

Le *philosophe* forme ses principes sur une infinité d’observations particulières. Le peuple adopte le principe sans penser aux observations qui l’ont produit : il croit que la maxime existe pour ainsi dire par elle-même ; mais le *philosophe* prend la maxime dès sa source ; il en examine l’origine ; il en connaît la propre valeur, et n’en fait que l’usage qui lui convient.

La vérité n’est pas pour le *philosophe* une maîtresse qui corrompt son imagination, et qu’il croie trouver par-tout ; il se contente de la pouvoir démêler où il peut l’apercevoir. Il ne la confond point avec la vraisemblance ; il prend pour vrai ce qui est vrai, pour faux ce qui est faux, pour douteux ce qui est douteux, et pour vraisemblable ce qui n’est que vraisemblable. Il fait plus, et c’est ici une grande perfection du *philosophe*, c’est que lorsqu’il n’a point de motif propre pour juger, il sait demeurer indéterminé.

Le monde est plein de personnes d’esprit et de beaucoup d’esprit, qui jugent toujours ; toujours ils devinent, car c’est deviner que de juger sans sentir quand on a le motif propre du jugement. Ils ignorent la portée de l’esprit humain ; ils croient qu’il peut tout connaître : ainsi ils trouvent de la honte à ne point prononcer de jugement, et s’imaginent que l’esprit

consiste à juger. Le *philosophe* croit qu'il consiste à bien juger : il est plus content de lui-même quand il a suspendu la faculté de se déterminer que s'il s'étoit déterminé avant d'avoir senti le motif propre à la décision. Ainsi il juge & parle moins, mais il juge plus sûrement & parle mieux ; il n'évite point les traits vifs qui se présentent naturellement à l'esprit par un prompt assemblage d'idées qu'on est souvent étonné de voir unies. C'est dans cette prompte liaison que consiste ce que communément on appelle *esprit* ; mais aussi c'est ce qu'il recherche le moins, & il préfère à ce brillant le soin de bien distinguer ses idées, d'en connoître la juste étendue & la liaison précise, & d'éviter de prendre le change en portant trop loin quelque rapport particulier que les idées ont entr'elles. C'est dans ce discernement que consiste ce qu'on appelle *jugement* & *justesse d'esprit* : à cette justesse se joignent encore la *souplesse* & la *netteté*. Le *philosophe* n'est pas tellement attaché à un système, qu'il ne sente toute la force des objections. La plupart des hommes sont si fort livrés à leurs opinions, qu'ils ne prennent pas seulement la peine de pénétrer celles des autres. Le *philosophe* comprend le sentiment qu'il rejette, avec la même étendue & la même netteté qu'il entend celui qu'il adopte.

L'esprit philosophique est donc un esprit d'observation & de justesse, qui rapporte tout à ses véritables principes ; mais ce n'est pas l'esprit seul que le *philosophe* cultive, il porte plus loin son attention & ses soins.

L'homme n'est point un monstre qui ne doive vivre que dans les abîmes de la mer, ou dans le fond d'une forêt : les seules nécessités de la vie lui rendent le commerce des autres nécessaire ; & dans quelqu'état où il puisse se trouver, ses besoins & le bien être l'engagent à vivre en société. Ainsi la raison exige de lui qu'il connoisse, qu'il étudie, & qu'il travaille à acquérir les qualités sociables.

Notre *philosophe* ne se croit pas en exil dans ce monde ; il ne croit point être en pays ennemi ; il veut jouir en sage économe des biens que la nature lui offre ; il veut trouver du plaisir avec les autres : & pour en trouver, il en faut faire : ainsi il cherche à convenir à ceux avec qui le hasard ou son choix le font vivre ; & il trouve en même tems ce qui lui convient : c'est un honnête homme qui veut plaire & se rendre utile.

La plupart des grands à qui les dissipations ne laissent pas assez de tems pour méditer, sont féroces envers ceux qu'ils ne croient pas leurs égaux. Les *philosophes* ordinaires qui méditent trop, ou plutôt qui méditent mal, le sont envers tout le monde ; ils fuient les hommes, & les hommes les évitent. Mais notre *philosophe* qui sait se partager entre la retraite & le commerce des hommes, est plein d'humanité. C'est le Chrémès de Térence qui sent qu'il est homme, & que la seule humanité intéresse à la mauvaise ou à la bonne fortune de son voisin. *Homo sum, humani à me nihil alienum puto.*

Il seroit inutile de remarquer ici combien le *philosophe* est jaloux de tout ce qui s'appelle *honneur* & *probité*. La société civile est, pour ainsi dire, une divinité pour lui sur la terre ; il l'encense, il l'honore par la probité, par une attention exacte à ses devoirs, & par un desir sincère de n'en être pas un membre inutile ou embarrassant. Les sentimens de probité entrent autant dans la constitution mécanique du *philosophe*, que les lumieres

de l'esprit. Plus vous trouverez de raison dans un homme, plus vous trouverez en lui de probité. Au contraire où regne le fanatisme & la superstition, regnent les passions & l'emportement. Le tempérament du *philosophe*, c'est d'agir par esprit d'ordre ou par raison ; comme il aime extrêmement la société, il lui importe bien plus qu'au reste des hommes de disposer tous ses ressorts à ne produire que des effets conformes à l'idée d'honnête homme. Ne craignez pas que parce que personne n'a les yeux sur lui, il s'abandonne à une action contraire à la probité. Non. Cette action n'est point conforme à la disposition mécanique du sage ; il est paîtri, pour ainsi dire, avec le levain de l'ordre & de la regle ; il est rempli des idées du bien de la société civile ; il en connoît les principes bien mieux que les autres hommes. Le crime trouveroit en lui trop d'opposition, il auroit trop d'idées naturelles & trop d'idées acquises à détruire. Sa faculté d'agir est pour ainsi dire comme une corde d'instrument de musique montée sur un certain ton ; elle n'en sauroit produire un contraire. Il craint de se détonner, de se desaccorder avec lui-même ; & ceci me fait ressouvenir de ce que Velleius dit de Caton d'Utique. « Il n'a jamais, dit-il, fait de bonnes actions pour paroître les avoir faites, mais parce qu'il n'étoit pas en lui de faire autrement ».

D'ailleurs dans toutes les actions que les hommes font, ils ne cherchent que leur propre satisfaction actuelle : c'est le bien ou plutôt l'attrait présent, suivant la disposition mécanique où ils se trouvent qui les fait agir. Or le *philosophe* est disposé plus que qui que ce soit par ses réflexions à trouver plus d'attrait & de plaisir à vivre avec vous, à s'attirer votre confiance & votre estime, à s'acquitter des devoirs de l'amitié & de la reconnaissance. Ces sentimens sont encore nourris dans le fond de son cœur par la religion, où l'on conduit les lumieres naturelles de sa raison. Encore un coup, l'idée de mal-honnête homme est autant opposée à l'idée de *philosophe*, que l'est l'idée de stupide ; & l'expérience fait voir tous les jours que plus on a de raison & de lumiere, plus on est sûr & propre pour le commerce de la vie. Un sot, dit la Rochefoucault, n'a pas assez d'étoffe pour être bon : on ne pêche que parce que les lumieres sont moins fortes que les passions ; & c'est une maxime de théologie vraie en un certain sens, que tout pécheur est ignorant.

Cet amour de la société si essentiel au *philosophe*, fait voir combien est véritable la remarque de l'empereur Antonin : « Que les peuples seront heureux quand les rois seront *philosophes*, ou quand les *phisophes* seront rois » !

Le *philosophe* est donc un honnête homme qui agit en tout par raison, & qui joint à un esprit de réflexion & de justesse les mœurs & les qualités sociables. Entez un souverain sur un *philosophe* d'une telle trempe, & vous aurez un parfait souverain.

De cette idée il est aisé de conclure combien le sage insensible des stoïciens est éloigné de la perfection de notre *philosophe* : un tel *philosophe* est homme, & leur sage n'étoit qu'un phantôme. Ils rougissoient de l'humanité, & il en fait gloire ; ils vouloient follement anéantir les passions, & nous élever au-dessus de notre nature par une insensibilité chimérique : pour lui, il ne prétend pas au chimérique honneur de détruire les passions, parce que cela est impossible ; mais il travaille à n'en être pas tyrannisé, à les mettre à profit, & à en faire un usage raisonnable, parce que cela est possible, & que la raison le lui ordonne.

On voit encore par tout ce que nous venons de dire, combien s'éloignent de la juste idée du *philosophe* ces indolens, qui, livrés à une méditation paresseuse, négligent le soin de leurs affaires temporelles, & de tout ce qui s'appelle *fortune*. Le vrai *philosophe* n'est point tourmenté par l'ambition, mais il veut avoir les commodités de la vie ; il lui faut, outre le nécessaire précis, un honnête superflu nécessaire à un honnête homme, & par lequel seul on est heureux : c'est le fond des bienséances & des agrémens. Ce sont de faux *philosophes* qui ont fait naître ce préjugé, que le plus exact nécessaire lui suffit, par leur indolence & par des maximes éblouissantes.

—

Source :

<https://enccre.huma-num.fr/ede/vueArt/v12-1254-0/>

REMERCIEMENTS

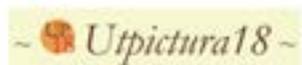
Coordinateur pédagogique
COLAS DUFLO

Coordinatrice techno-pédagogique
LYDIE ROLLIN-JENOUVRIER

Enseignants
COLAS DUFLO & Marie-Leca TSIOMIS

Designer Graphique
MARIE LONGHI

Partenaires



Ce projet est co-financé par le fonds européen de développement régional.



Session tournée dans le décor de l'Hôtel de Soubise, Le petit cabinet, à Paris

